

Chemin de
Fer de Ceintu-
re.

la "Compagnie du chemin de fer de ceinture de l'Île de Montréal" par les conseils municipaux de la cité de Montréal, de Sainte-Cunégonde, de Saint-Henri, de Lachine, de Maisonneuve et de toutes les autres municipalités situées sur la frontière de l'Île de Montréal, d'entrer dans les limites de chacune des dites municipalités pour y construire, entretenir et exploiter un chemin de fer, aux termes de la charte accordée à la dite compagnie par la législature provinciale, le 29 Février ;

"Que cette Chambre, en vue des avantages mutuels qui découleraient de communications plus rapides et plus faciles avec la cité de Montréal, croit devoir recommander respectueusement aux conseils municipaux des localités ci-haut mentionnées de donner la plus sérieuse considération à cette matière et d'accorder la permission demandée."

Compagnie
d'Assurance.

Le 3 novembre 1893, la Chambre de Commerce reçut une demande de la part des promoteurs de la "Compagnie d'Assurance des Marchands" d'appuyer leur projet et, sur proposition de M. Geoffrion, il fut unanimement résolu :—

"Que cette Chambre pourrait difficilement donner son patronage à une compagnie d'assurance dont elle n'aurait pas le contrôle, mais, c'est avec plaisir qu'elle voit l'organisation de la "Compagnie d'Assurance des Marchands" qui aura pour résultat de favoriser les intérêts commerciaux de notre ville en diminuant les taux d'assurance et en conservant au milieu de nous des capitaux qui aujourd'hui s'en vont à l'étranger."

Le Port de
Prescott.

Le 1er décembre 1893, un document fut déposé devant le Conseil au sujet d'un projet de fonder une compagnie de transport et d'élevateurs à Prescott, Ont., dont l'objet serait d'établir une concurrence propre à détruire les monopoles qui existent ou qui sont en voie de s'établir dans le transport des marchandises.

Après quelques explications du président, la proposition suivante fut unanimement adoptée :—

"Attendu que cette Chambre est d'opinion que le port de Prescott, Ont., offre des avantages très grands :—1° Parce qu'il est situé au pied de la navigation des grands lacs avec le fleuve Saint-Laurent ; 2° Parce qu'il est en communication facile avec le port de Montréal en toutes saisons par voie ferrée ou par eau ; 3° Parce que ce port est un point de jonction des grandes compagnies des chemins de fer du Canada qui conduisent vers l'océan par l'intermédiaire du port de Montréal, les produits des territoires de l'ouest du Canada. Résolu : Que cette chambre est d'opinion qu'il est à propos, dans l'intérêt du commerce intérieur et extérieur du Canada de favoriser la création d'une compagnie dont l'objet serait de construire, équiper et conduire un entrepôt de grains avec de grandes facilités d'élévation et de transbordement des produits, dans ou près de la ville de Prescott, Ont., et de faciliter ainsi l'entreposage des grains en transit entre les ports des grands lacs et les navires océaniques."

A l'assemblée du 5 mai 1893, M. Geoffrion attira l'attention de la Chambre sur le rejet, par les inspecteurs américains, d'articles d'alimentation, d'un lot de thé de rebut qui, suivant l'avis qu'il avait reçu, prendrait probablement la route du Canada ; et sur la proposition de MM. Haynes et Parizeau, le secrétaire reçut instruction d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur le fait qu'une quantité considérable de thés inférieurs, rejetés par les inspecteurs américains

sera probablement placée sur le marché canadien, et de déclarer qu'il est opportun, pour des raisons de salubrité publique, de prévenir cette importation. Le secrétaire reçut également instruction d'attirer l'attention du conseil d'hygiène de la province sur cette matière.

Le 12 mai 1893, le conseil prit connaissance d'une communication de M. Legat au sujet des relations commerciales du Canada et de la Belgique. Relations avec la Belgique.

A ce propos, M. Rolland fit remarquer que, concernant ces relations, le consul de Belgique déployait un zèle des plus louables et qui portera bientôt des fruits abondants.

Le 3 avril 1893, M. Geo. W. Stephens, M.P.P., adressa au conseil un projet de requête au lieutenant gouverneur de cette province pour demander la nomination d'une commission royale qui serait chargée de s'enquérir de tous les détails de l'administration de la cité de Montréal, sur le motif de malversation. Ce document n'étant pas étayé de faits spécifiques pour justifier une initiative de la part de cette Chambre, resta sur la table d'après le vœu des membres. Affaires Municipales.

Une proposition de s'occuper de cette question n'a pas eue de suite, la Chambre s'en tenant à l'opinion qu'elle avait déjà exprimée sur cette matière, à savoir : qu'il n'était pas opportun d'intervenir. Fermeture à bonne heure.

Le 2 juin 1893, la Chambre de Commerce s'est adressée à la commission d'hygiène de la province pour lui demander de permettre au comité de santé de Montréal d'étendre sa juridiction jusque dans le port, au cas d'épidémie. Les circonstances l'exigeant, la commission d'hygiène fera droit à cette demande.

Au 19 mai 1893, le conseil de ville de Montréal n'ayant pas encore pris de décision au sujet du permis demandé par la Compagnie de Téléphone des Marchands de poser ses poteaux dans les rues de Montréal, cette Chambre crût devoir insister auprès des autorités municipales pour en obtenir une prompte décision. Depuis cette époque les citoyens ont constaté que la nouvelle compagnie de téléphone avait atteint son but.

Deux auditeurs et un trésorier ont été ajoutés à la liste des officiers de la chambre. Les auditeurs sont MM. C. H. Catelli et J. B. A. Lanctôt. Dans le moment, M. Catelli remplit les fonctions de trésorier. Dans le courant de l'année, M. L. E. Morin, fils, et J. O. Dupuis, ayant résigné comme membres du conseil, furent remplacés par MM. R. Gohier et J. H. Pellerin. Nouveaux Officiers.

Le 11 décembre, M. L. E. Morin, le président de cette Chambre, fit une conférence très élaborée sur les origines et les développements du commerce dans le monde. Cette conférence fut écoutée par un très nombreux auditoire réuni dans une des salles de l'édifice de la Société Saint-Jean-Baptiste qui, pour l'occasion, avait bien voulu donner l'hospitalité à cette Chambre. Conférence de M. Morin, aîné.

1894.

Le bureau de direction pour 1894, est ainsi constitué :—

Président, H. Laporte ; vice-président, J. D. Rolland.

Membres du Conseil.—Guillaume Boivin, L. E. Morin, sr., Alph. Aumond, Joseph Contant, Alph. Racine, C. P. Chagnon, Joseph Fortier, Théodule Lefebvre, L. E. Geoffrion, D. Parizeau, C. H. Catelli, Ans. Labrecque, l'honorable Louis Tourville, Ovide Dufresne, jr., O. Faucher, L. J. Forget, Ubalde Garand, Officiers pour 1894.